

Le « S.I.J »

Le système d'information juridique (SIJ) : un nouvel outil pour le juriste du MEDAD

Le système d'information juridique est l'aboutissement d'une démarche ministérielle entreprise depuis plusieurs années et tendant à l'amélioration de la qualité des prestations des services juridiques, au décloisonnement et à la synergie entre ces services au sein du ministère ainsi qu'au respect des exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

A l'automne prochain, un nouveau logiciel national sera déployé dans les services juridiques du ministère qu'ils soient centraux ou déconcentrés. Ce logiciel « métier », est à l'attention de l'ensemble des juristes du ministère..

Les objectifs :

Les objectifs poursuivis par la mise en place du SIJ sont une meilleure transparence des activités contentieuses du ministère, le renforcement des échanges d'informations juridiques entre les directions d'administrations centrales et les services déconcentrés comme une gestion homogène des dossiers.

Ces objectifs répondent aux attentes de la LOLF pour laquelle chaque programme doté d'un budget devra assumer l'entière charge indemnitaire des contentieux qui le concerne. Il sera alors indispensable de prévoir précisément les dépenses en la matière.

La réalisation :

Outre la mobilisation des services informatiques de la DGPA (SIPA) et de la DAJIL (TI), des groupes de travail représentant des services juridiques des administrations centrales et des services déconcentrés se sont formés pour restituer auprès du prestataire la variété des métiers de juristes au sein de l'ensemble des services du ministère (conseils , contentieux, législation, contrôle de légalité ...)

Le déploiement de l'application constitue alors l'aboutissement d'une fructueuse collaboration entre les diverses directions d'administration centrales, et les membres des réseaux juridiques des services déconcentrés qui ont choisi de participer activement aux groupes de travail pour la définition du cahier des charges, au recensement des besoins des utilisateurs de ce logiciel, puis à la transposition de ces besoins, avec le prestataire, dans l'outil.

Conséquence d'une forte attente, cette appropriation d'un outil informatique par ses futurs utilisateurs juristes avant même sa mise en œuvre mérite d'être particulièrement soulignée.

L'outil :

Sa conception fonctionnelle prend en compte à la fois le nécessaire partage d'information entre les professionnels, et le maintien de la protection des données les plus sensibles.

Chaque module du SIJ est orienté vers une activité juridique spécifique (contentieux administratif, civil, pénal, contrôle de légalité, avis juridiques, commission de déontologie et disciplinaire , marchés publics, législation ...)

Désormais , chaque module du SIJ permettra , sur une ergonomie pratiquement standardisée, le travail individuel mais aussi le travail « collaboratif » des juristes sur des dossiers communs , dans un environnement mutualisée. En ce sens, il participera au développement de la culture juridique commune, des agents du MEDAD, ainsi qu' à l'appropriation des enjeux financiers des affaires juridiques par les juristes .

Il constituera également un moyen de capitalisation d'expériences des services juridiques. Une reprise des données existantes et prévue pour les support informatiques spécifiques déjà présents dans les services .

Conformément à la loi, un décret en conseil d'Etat sera publié après avis de la commission nationale informatique et liberté (CNIL) afin d'autoriser la mise en œuvre de cet outil .

Cette architecture informatique, non fondée sur la structure des services en elle-même, facilitera également l'évolution sans heurts des missions de ces services juridiques.
